

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil municipal séance du 1er avril 2021 à 17h30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L-2121-25 du code des collectivités territoriales.

Présents : DAVID Pierre, POURCHET Roland, BERINGS Luud, BURGUET Michel, LABONNE Jean Louis, PIERRE-FRANCOIS Emmanuel, POURRE Jacky.

Roland POURCHET est désigné secrétaire de séance.

Pierre DAVID, 1er Adjoint, Maire par suppléance demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du lundi 22 février 2021. Le conseil approuve à l'unanimité.

Pierre DAVID demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Exercice du droit de préemption urbain

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. Approbation de la contractualisation avec le Département pour 2021-2023.

Le Conseil approuve à l'unanimité la contractualisation départementale pour les 3 années 2021, 2022, 2023. Les projets sont les suivants : Rénovation de la salle polyvalente et son diagnostic énergétique, réfection du pont Richard, aménagement du parking public.

2. Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 – Année 2021.

Le montant de la participation s'élève à 450,10 euros. Le conseil porte son choix sur un paiement direct par la commune et approuve à l'unanimité.

3. Achat d'une débroussailleuse.

Le choix se porte sur un modèle de marque STIHL FR 460, moteur dorsal. 2 devis sont établis, le fournisseur retenu est LIMAGRI MOREAU à ST YRIEIX . Le conseil approuve à l'unanimité et mandate Jean Louis LABONNE pour accompagner Laurent DESMOULINS lors de l'achat de ce matériel. Le montant s'élève à 1128,60 euros HT.

4. Négociation de l'emprunt contracté avec la Caisse d'Epargne.

Depuis plusieurs mois, Roland tente de renégocier le taux de l'emprunt contracté avec la Caisse d'Epargne en 2010, pour l'aménagement du bâtiment de la Mairie actuelle.

Après 2 rendez-vous peu concluants en terme de taux, une ultime proposition est faite à la banque, rabaisser fortement le taux en échange d'un Crédit supplémentaire de 50 000 euros, somme dont la Mairie a besoin pour engager des investissements à rapports.

La négociation aboutit en ses termes. Le crédit est accepté pour un montant supplémentaire de 50 000 euros, le taux passe de 3,15% à 0,90%, la durée du prêt est prolongée de 4 années, les échéances annuelles sont quasiment identiques à celles actuelles, et le remboursement de l'emprunt de 10 000 euros sera décalé d'une année et n'affectera pas les comptes de l'année 2021.

Le conseil approuve la mise en place de ces nouvelles conditions à l'unanimité.

5. Vote des taux d'imposition 2021.

Sur proposition de Pierre, et après discussion sur le fait que l'équipe municipale est en mesure de mettre en place des recettes supplémentaires autre qu'une augmentation des impôts fonciers, il est proposé au conseil de ne prévoir aucune hausse des taux cette année.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

6. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 (budget principal et budget annexe d'assainissement)

En présence de Jean- Christophe MONTEIL, Trésorier à Lubersac, il a été procédé à la présentation et au vote des comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe assainissement dressé par Pierre DAVID, Maire par suppléance.

BUDGET PRINCIPAL :

La section de fonctionnement présente : Un résultat positif annuel de 29 801,55 €
Un résultat antérieur excédentaire de 92 751,29 €
Un excédent cumulé de 122 552,84 €

La section d'investissement présente : Un résultat positif annuel de 27 068,67 €
Un résultat déficitaire antérieur de 25 909,40 €
Un résultat cumulé excédentaire de 1 159,27 €

Ces comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :

La section de fonctionnement présente : Un résultat positif annuel de 9 971,57 € qui sera reporté en recettes d'investissement au budget prévisionnel 2021.

La section d'investissement présente : Un résultat positif annuel de 27 435,30 €
Un résultat antérieur déficitaire de 105 678,74 €
Un résultat cumulé déficitaire de 78 243,44 €

Ces comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

7. Vote du budget primitif 2021 (budget principal et budget annexe d'assainissement)

BUDGET PRINCIPAL : (Section de fonctionnement)

Recettes : Recettes réelles = 215 676,00 €
Excédent reporté = 122 552,84 €
Total = 338 228,84 €

Dépenses : Dépenses réelles = 338 228,84 €
dont financement à la section investissement : 116 040,84 €

(Section d'investissement)

Recettes : 123 759,11 € dont un excédent reporté de 1 159,27 €

Dépenses : 123 759,11 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

(Section de fonctionnement)

Recettes et dépenses : 35 710,14 €

(Section d'investissement)

Recettes : 104 953,58 € dont un virement de 9 971,57 € de la section de fonctionnement.

Dépenses : 104 953,58 € dont un déficit antérieur de 78 243,44 €

8 . Exercice du droit de préemption urbain

Pierre informe le conseil, qu'un terrain de 650 m² environ, (parcelle cadastrée B 93) sur lequel se situe une source d'eau dite « Fontaine Nègrerie » est mis en vente.

Pierre propose à l'Assemblée d'exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle, afin de conserver cet élément patrimonial que la commune s'attachera à mettre en valeur dans le cadre d'un projet touristique.

A l'unanimité le conseil donne son accord.

9 . Question diverses.

Pierre expose un problème récurrent de tracé de chemin public au lieu dit « Guimordie », chemin qui fait le tour d'une maison d'habitation, ce qui pose problème au propriétaire.

Certains membres du conseil proposent de se rendre sur place afin de trouver enfin une solution avec le nouveau propriétaire. Affaire à suivre.

Roland a pris contact avec une société qui fabrique et installe des horodateurs, celle ci propose une étude sur le parking du Petit Bois dans le courant du mois d'Avril. La date exacte sera communiquée aux conseillers intéressés. Le fournisseur propose toutefois un rendez-vous le 29 avril en fin de matinée, date à confirmer en fonction des règles COVID.

Roland, comme convenu au cours du dernier conseil, a pris contact avec une agence immobilière. Une visite du gîte et de l'ancienne épicerie a donné lieu à une évaluation tarifaire de ce bien.

D'un accord commun, il a été décidé d'attendre la formation du nouveau conseil au complet, afin de prendre position sur le devenir de cet ensemble.

Pierre a lui aussi, fait visiter ce bien, pour une location de l'ensemble du bâtiment. L'ancienne épicerie attire une clientèle d'artistes ou de commerçants éphémères pour des locations temporaires. Une réflexion doit s'engager avant la saison afin d'établir un planning et une grille tarifaire.

Pierre souligne le travail, digne d'intérêts, sur les chemins et sentiers de la commune, effectué par Etienne BRITIS, étudiant à Bordeaux, dans le cadre d'une mission de service civique pour l'association *PAYSAGES NOURRICIERS*. Une réunion d'information sera programmée et le travail fourni sera présenté aux conseillers qui le souhaitent.

Pierre porte à la connaissance des conseillers que le dossier DETR déposé en sous-préfecture et

relatif à la restauration du Pont RICHARD nous a été refusé.

Une solution semble se profiler, toujours avec un programme DETR, concernant le petit patrimoine, mais apparemment avec une subvention moindre. La mairie attend le retour et vous informera des sommes allouées par le département.

Manu propose la plantation de 2 pommiers (en espalier) sur le terrain qu'il loue à la commune et qui borde la rivière, afin, à terme, de cacher la présence des automobiles en stationnement .
Une visite est programmée et la décision sera prise lors d'un prochain conseil.

La séance est levée à 20 h 35.